

ENVIRONNEMENT

UNE NOUVELLE CAMPAGNE ANTI-MÉGOTS

La Commission Cadre de Vie et Environnement se mobilise à nouveau pour sensibiliser la population à la pollution engendrée par les mégots de cigarette.

À lire page 6



L'ÉDITO DE MONSIEUR LE MAIRE

Patrick ABATE
Maire de Talange



Mesdames, Messieurs,

Vous avez été nombreux à vous exprimer par les urnes les 10 et 24 avril derniers. Je me satisfais de ce constat au regard du contexte et du niveau d'absentéisme lors des scrutins précédents. À Talange, le résultat reflète l'évolution nationale entre les deux tours. La candidate du RN arrive de peu en tête - 67 voix d'avance pour 3727 votants -.

Les voix de Gauche au premier tour étaient majoritaires à Talange, près de 40%. Elles se sont en grande partie reportées sur le Président sortant et réélu. Le prochain rendez-vous électoral se

profile déjà : les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin prochains. Je compte sur la mobilisation de chacune et chacun d'entre vous aux urnes puisqu'il s'agit avant tout d'exercer notre droit de vote. Un droit acquis de haute lutte au prix de lourds sacrifices, faisant de l'expression par les urnes un véritable devoir civique.

L'exercice de la citoyenneté est au cœur de préoccupations de la Municipalité. Cela se traduit par l'accompagnement sans faille de notre jeunesse et la priorité qui est la nôtre en matière d'éducation, dans les activités émancipatrices et dans le renforcement du lien social.

La période printanière est aussi celle d'un autre rendez-vous fort, à l'échelle de notre commune cette fois. Il s'agit du vote du budget.

Dans un contexte difficile d'affaiblissement continu des participations de l'État, la municipalité doit composer

avec une hausse sans précédent des prix des énergies. Ceci étant, cela n'impactera pas la poursuite des travaux concernant les projets structurants : la halte fluviale, la construction d'un city-stade sur la Place des Fêtes, les travaux d'accessibilité PMR, l'embellissement de l'entrée de ville, l'entretien de nos bâtiments communaux et de nos écoles, mais aussi les premières phases de la mise en place d'un réseau de chauffage urbain que nous aurons l'occasion de détailler prochainement, pour ne citer que ces projets.

Talange évolue et il est du devoir de la Municipalité d'anticiper les défis qui l'attendent, d'accompagner au mieux les talangeoises et talangeois en développant des infrastructures et en favorisant l'installation de services, de commerces et d'entreprises qui renforcent l'attractivité de notre ville.

Patrick ABATE,
Maire de la ville

**CONSEIL MUNICIPAL****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2022****► 1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2022**

Approbation à l'unanimité - 25 voix.

2. Participation de la commune au budget de la Mission Locale du Pays Messin - budget 2022

Approbation à l'unanimité - 25 voix - de la participation au budget 2022 de la Mission Locale du Pays Messin. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 1,6 € par habitant, soit 12 748,80 €.

3. Participation de la commune pour le fonctionnement de l'Association du Fort de Metz Queuleu

À l'unanimité - 25 voix - le Conseil Municipal décide de reporter le point.

4. Affaires financières : participation au budget du CCAS de Talange

Approbation à l'unanimité - 25 voix - d'accorder une avance supplémentaire de participation afin de permettre le bon fonctionnement du CCAS avant le vote du budget primitif. Le montant voté lors d'un précédent conseil municipal est insuffisant. Les crédits seront repris lors du vote du budget communal.

5. Subvention de l'APEI VO

À l'unanimité - 25 voix - le Conseil Municipal décide de reporter le point.

6. Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 12 logements rue du Professeur Einstein

Décision à l'unanimité - 25 voix - de garantir à hauteur de 25 %,

conjointement avec la Communauté de Communes Rives de Moselle et le Département de la Moselle, l'emprunt contracté par le bailleur social Vivest auprès de la banque Kolb.

Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

- **Montant** : 649 512 euros
- **Durée totale du prêt** : 300 mois
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Taux d'intérêt** : 1,02 %
- **Modalité de remboursement** : 300 échéances mensuelles de 2 453,72 €
- **Révisabilité des taux** : (intérêts et progressivité) Taux fixe
- **Apport en fonds propres Vivest** : 6 560,46 €
- **Garanties** : Cautionnements par la Communauté de Communes Rives de Moselle (25 %), la Commune de Talange (25 %) et le Département de la Moselle (50 %).

7. Acquisition aux enchères du tableau représentant le Colonel Franchessin

Approbation à l'unanimité - 25 voix - de l'acquisition par la commune, aux enchères, l'œuvre de Georges MOREAU DE TOURS, d'après « *En avant !!! Mort du Colonel de Franchessin le 6 août 1870* ».

Importante huile sur toile représentant le colonel de Franchessin, commandant le 96^e régiment d'infanterie de Ligne, mortellement blessé à la bataille de Froeschwiller le 6 août 1870, encourageant ses hommes soutenus par le caporal Fournier. Le Colonel Ernest de Franchessin, of-

ficier français, est né à Talange, en 1824 et mort à Froeschwiller, dans le Bas-Rhin en 1870. Le montant des enchères est fixé à 2 500 euros maximum.

8. Chasse Communale : Constitution de la Commission Consultative Communale de Chasse

Le Conseil Municipal désigne MM. Patrick ABATE, Maire, Sébastien MACRI, Adjoint municipal et François STRIGNANO, Conseiller Municipal en tant que membres de la Commission Consultative Communale de Chasse.

9. Chasse Communale : Constitution de la Commission de Location de la Chasse

Le Conseil Municipal désigne MM. Patrick ABATE, Maire, Sébastien MACRI, Adjoint municipal et François STRIGNANO, Conseiller Municipal en tant que membres de la Commission de Location de la Chasse.

10. Modification du tableau des emplois communaux

Décision à l'unanimité - 25 voix - de modifier le tableau des emplois communaux comme suit. Cette modification fait suite à la réussite d'un employé communal au concours de Rédacteur. Création d'un poste de Rédacteur territorial et suppression d'un poste d'Adjoint administratif territorial.



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

► 1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2022

Approbation à l'unanimité - 26 voix.

2. Reprise anticipée au Budget Primitif 2022, du résultat de l'exercice antérieur

Approbation à l'unanimité - 26 voix - de la reprise au Budget Primitif 2022, de façon anticipée, du résultat de l'exercice antérieur.

- Affectation du résultat de fonctionnement (financement de l'investissement) : 1 061 016,96 €
- Affectation du solde restant de fonctionnement : 323 610,38 € (résultat de fonctionnement reporté)

3. Vote du Budget Primitif 2022

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022. Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- pour la section de fonctionnement : 8 906 499,00 €
- pour la section d'investissement : 4 703 469,00 €
- soit pour l'ensemble des deux sections : 13 609 968,00 €

4. Taux d'imposition des trois taxes directes locales

Approbation à l'unanimité - 26 voix - du maintien des taux actuels, pour la 10^e année consécutive.

- Taxe foncière : 34,89
- Taxe foncière (non-bâti) : 90,74

5. Résidence Paul Eluard : reprise anticipée au budget annexe 2022, du résultat de l'exercice antérieur

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal décide de reprendre au Budget Annexe 2022, le résultat de l'exercice antérieur.

- Affectation du résultat de fonction-

nement (financement de l'investissement) : 0 €

- Affectation du solde restant de fonctionnement : 978,11 € (résultat d'investissement reporté) / 293 013,05 € (résultat de fonctionnement reporté)

6. Résidence Paul Eluard : vote du budget annexe 2022 :

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal adopte le budget annexe 2022 (Budget de la résidence P. Eluard). Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 722 014,00 € pour la section de fonctionnement, à 90 479,00 € pour la section d'investissement, soit pour l'ensemble des deux sections : 812 493,00 €

7. Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité - 26 voix - d'attribuer les subventions aux associations talangeoises pour un montant total de 479 234 €. La répartition des subventions a fait l'objet d'une présentation au Comité Technique de la Commission des Finances le 17 mars 2022.

8. Conventions financières avec différentes associations de la ville

À l'unanimité - 26 voix - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières avec les associations ci-après nommées, qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € : L'Office Culturel Municipal, l'Office Municipal des Sports, l'Amicale du Personnel Communal, l'Avenir Sportif Ouvrier Talange, l'AS Talange, le CLTEP Loisirs.

9. Participation financière 2022 au service de la restauration scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 26 voix - fixe la participation

financière de la commune au service de restauration scolaire à 78 810 € pour l'année 2022, dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse, pour les enfants de 3 à 12 ans. Montant identique à 2021 (Délégation de Service Public).

10. Convention 2022 entre la Ville de Talange pour son Conservatoire Municipal « Georges Brassens » et l'École Intercommunale de Musique et de Danse d'Ennery (EIMD)

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de Talange pour son Conservatoire Municipal et l'École Intercommunale de Musique et de Danse d'Ennery (EIMD) pour un montant symbolique de 50 €. Ceci afin d'accueillir les élèves de la classe de trompette de l'EIMD, à la suite d'un recrutement d'un enseignant resté infructueux pour l'année scolaire en cours.

11. Participation au budget du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 26 voix - décide d'attribuer, pour 2022, la participation au budget du CCAS à hauteur de 611 460 €

12. Divers : Attribution d'une participation financière pour répondre aux besoins du peuple ukrainien, via le FACECO

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien au peuple ukrainien par une contribution financière de 1000 €, en conventionnant avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, via le Fonds d'Action Extérieur des Collectivités territoriales (FACECO).



BIODIVERSITÉ

Installation d'un nichoir à chouette effraie

► En accord avec la Municipalité et le Conseil de Fabrique de l'église Jésus Ouvrier, les bénévoles de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ont procédé à la mise en place d'un nichoir à chouette effraie dans le clocher de l'église, au-dessus

des voutes. La chouette effraie, autrefois abondante dans nos villes et villages, est un rapace nocturne en voie de disparition. Par l'installation de ce nichoir, la municipalité tente ainsi de favoriser son installation et sa reproduction, en lui proposant un gîte de qualité et - qui sait - l'envie d'y fonder une famille !

**Pour en savoir plus...**

- Poids moyen : 350 g
- Envergure : près d'1 m
- Taille moyenne : 35 cm

→ Espèce intégralement protégée en France depuis 1976. Malgré ça, les effectifs nationaux sont en régression continue (comme dans la plupart des pays européens)

→ En cause, la raréfaction des sites de nidification, un empoisonnement aux pesticides de ses proies favorites (les campagnols), les collisions routières...

→ Selon les études, l'effraie serait l'oiseau le plus affecté par les collisions routières dans notre pays

→ 9 effraies des clochers sur 10 n'atteignent pas l'âge de 2 ans

→ Rares sont celles qui dépassent les 5 ans

Source : LPO

TRAVAUX DIVERS

Entretien des infrastructures communales

► Les agents des Services Techniques sont mobilisés toute l'année sur des missions très variées.

Le printemps et les vacances sont l'occasion de renforcer les interventions visant à entretenir le patrimoine communal. Qu'il s'agisse des écoles, des équipements sportifs, de légers travaux de voirie ou encore de locaux communaux à rénover, la polyvalence des agents techniques est mise au service de la collectivité.



NOUVEAUX SPOTS LED

La mairie revêt son habit de lumière

► Les Services Techniques et la Régie Municipale ont installé un dispositif lumineux permettant d'éclairer la façade de la mairie.

Ainsi, à la nuit tombée, l'édifice revêt son plus bel atout, aux couleurs du drapeau tricolore. Toutes les combinaisons sont possibles, ce qui permettra d'adapter les couleurs à un événement ou une opération en particulier (Octobre rose, fête nationale, fêtes de fin d'année...).



CÉRÉMONIE DU 19 MARS 2022

M. Roland DENIS décoré de la Croix du Combattant

► Le 19 mars dernier, la municipalité commémorait la fin de la guerre d'Algérie au monument aux morts. À cette occasion, Monsieur Roland Denis, ancien combattant, s'est vu remettre la Croix du Combattant par Patrick ABATE, Maire de Talange, au nom du Gouvernement français.



NOCES D'OR

50 ans de vie commune pour Carmen Limmacher et Alain Gobert

► Carmen et Alain GOBERT ont fêté cinquante années de vie commune. Ils ont reçu la visite de Monsieur le Maire qui a félicité le couple pour sa longévité. Les époux se sont dits « oui » le 3 mars 1972, à Maizières-lès-Metz. Ils sont installés à Talange depuis le 1^{er} octobre 2011. La municipalité leur adresse toutes ses félicitations !



ASSOCIATION FEMME À TALANGE

Une association qui se conjugue au féminin

► À l'occasion de la dernière assemblée générale, Marie-Thérèse SIMONIS, Présidente de *Femme à Talange* a évoqué les différents projets. Les mots d'ordre : retrouvailles et convivialité après deux années compliquées. Femme à Talange s'adresse à toutes les talangeoises en recherche de lien social, d'informations, de formations (ex : atelier de français). Objectif : se retrouver, apprendre et se divertir. Infos : RDV à la Maison des associations, rue Joliot Curie, ou en contactant Mme SIMONIS au 03 87 71 78 69.



ASSOCIATION AIEVO

Les transalpins de l'AIEVO ont un nouveau président

► L'Association italienne européenne de la Vallée de l'Orne fait vivre la communauté transalpine depuis 37 ans. Et pour la première fois de son histoire, l'AIEVO change de président. Son fondateur, Giuseppe DI PINO, a passé le relais à Gaby FURCI. Le Cavaliere ne coupe cependant pas tout à fait les ponts puisqu'il reste président d'honneur. M. le Maire n'a pas manqué de féliciter les deux hommes par un chaleureux « congratulazioni ». AIEVO - 06 85 69 87 06 ou chez le président Furci : tél. 06 72 37 42 75.



PLUS PROPRE MA VILLE
UNE CAMPAGNE D’AFFICHAGE
CONTRE LE JET DE MÉGOTS

► La Commission Cadre de Vie - Environnement a décidé de reconduire l’opération de lutte contre la pollution aux mégots de cigarette. Baptisée « Talange sans mégots », cette campagne va être ponctuée de plusieurs initiatives et sera accompagnée par une communication visant à sensibiliser la population. Rencontre avec Muriel Nauroy-Rizzo, Conseillère Municipale, qui nous éclaire sur le sujet.



Muriel Nauroy-Rizzo
 Conseillère Municipale

Le constat de la pollution aux mégots est-il si négatif à Talange ?
 « Suite au ramassage au printemps dernier, nous avons constaté la présence de nombreux mégots dans les rues. Avec les citoyen·ne·s qui se sont mobilisé·e·s, nous en avons rempli des sacs et des bouteilles !

Suite à cela, nous avons mené une campagne afin de sensibiliser les habitants de notre commune à cette pollution insidieuse et méconnue. Qui penserait qu’un simple mégot a une chance sur deux de se retrouver dans les océans et pollue 500 L d’eau à lui tout seul ? Et pourtant on jette son mégot sur la voie publique dans un geste presque inconscient. »

À quels endroits de la ville ces efforts sont-ils les plus nécessaires ?
 « Le phénomène de pollution aux

mégots s’étend sur plusieurs zones de notre ville, principalement aux endroits où les gens attendent : le centre-ville, devant les écoles, près des abris bus, devant certains commerces, à proximité des bancs, au pied de certains immeubles. »

Cette campagne va se traduire par des actes sur le terrain...
 « Nous avons fait le choix de reconduire cette année un plan d’action de sensibilisation : une campagne sur la pollution aux mégots sera menée via les supports de communication municipaux avec un nouveau visuel.

Des cendriers de poche seront distribués dans la ville ainsi qu’aux commerçants afin qu’ils puissent les mettre à disposition de leurs clients.

Cette année, nous renforçons la campagne de manière plus ciblée : les foyers devant lesquels la pollution aux mégots est conséquente seront destinataires d’un courrier personnalisé leur rappelant la loi, tout en leur demandant de faire preuve de bon sens.

Les ados du CMSEA seront aussi impliqués : les cendriers de la ville seront identifiés et facilement repérables grâce à des repères peints au sol, et les cendriers à sondage installés l’an dernier seront mis à jour avec de nouveaux sondages. Ce sont les élus du

Conseil Municipal des Jeunes qui se chargeront d’imaginer ces nouveaux sondages. »

Une ville sans mégots, c’est possible ?

« Oui. Il y a, certes, encore beaucoup de travail compte tenu des observations sur le terrain. Il faut cependant provoquer une prise de conscience des fumeurs sur cette pollution, sensibiliser les plus jeunes qui deviendront les adultes de demain. C’est un travail de longue haleine mais qui portera ses fruits. La préservation de notre cadre de vie et de notre environnement est l’affaire de tous. C’est une campagne qui, espérons-le, fera réfléchir... »



DÉJECTIONS CANINES

Parc de la Place Jean Burger : pas de chiens sur les espaces verts

► **Un nouvel arrêté municipal a été publié le 3 mars 2022, concernant les déjections canines à Talange. Extraits :**

« (...) Arrêté Municipal N° PM 17/2022 (...) »

• Considérant que les dispositions législatives et réglementaires en matière de divagation des animaux, en particulier des chats et chiens doivent être complétées. D'une part par des mesures propres à faire cesser les souillures et les déjections sur les voies et espaces publics qui compromettent la sécurité des passants ainsi que l'hygiène et la salubrité de l'environnement.

• Considérant qu'il convient de préserver la place Jean Burger et les espaces verts

• Considérant qu'il convient de préserver les aires destinées à la pratique du sport, et des espaces de jeux pour enfants

• Considérant qu'il convient d'assurer l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens dans les parcs, squares et jardins publics (...)

Article 1^{er} : Les arrêtés municipaux n°12/2000 en date du 18 février 2000 et n°25/2000 en date du 20 avril 2000 sont abrogés.

Article 2 : Les déjections canines sont interdites sur l'ensemble des voies et places du territoire commu-



nal, des trottoirs, des parcs et jardins, des espaces verts publics, des espaces de jeux publics pour enfants.

Article 3 : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, le trottoir ou la chaussée, les pelouses et massifs de fleurs, les places et les aires publiques destinées ou non aux jeux et à la pratique du sport, leurs abords ainsi que les dépendances des établissements scolaires de la commune.

Article 4 : La divagation des animaux est interdite sur l'ensemble de la commune. Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse. L'accès des animaux est interdit dans les écoles.

Article 5 : L'accès aux espaces verts du parc de la place Jean

Burger est interdite aux chiens, même tenus en laisse. Cette interdiction sera signalée par un panneau approprié.

Article 6 : Les infractions relatives au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux règlements en vigueur.

Article 7 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie, le Responsable de Service de la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maizières-lès-Metz, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. (...) »

LA MINUTE VERTE

► **L'eau devient rare et précieuse. Pourtant, nous continuons à jeter nos mégots...**

Ils sont la principale source de pollution des océans. Emportés par les eaux pluviales, ils finissent dans les mers et les océans.
Sur 2 mégots jetés dans le caniveau, 1 se retrouvera dans l'océan.

Chaque année, **55 milliards de mégots** échouent dans l'océan et **82 milliards**

polluent les terres. Un mégot met **plus de dix ans** pour se dégrader totalement ; le filtre contient **une centaine de substances chimiques et cancérigènes** (dont naphtalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb).

« Pour nous aujourd'hui et nos enfants demain »

PROJET EAC BD AVEC L'ONM

Les élèves conjuguent bande dessinée et musique classique



► **Conjuguer bande dessinée et musique classique ? C'est le pari relevé par les élèves de CM1 et CM2 de Mesdames Talarico et Munsch à l'école Jean Burger !** Dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle, les classes suivent un atelier avec l'illustrateur Charlie Zanello, auteur d'une bande dessinée très remarquée par la critique *Maison ronde* sur la Maison de la Radio, et actuellement en immersion à la Maison de l'Orchestre à Metz. D'où un passionnant projet BD avec, pour point de départ, une répétition de l'Orchestre National de Metz, organisée avec la Cité Musicale-Metz, dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Talange en septembre 2021. Pendant près de deux heures, les enfants ont pu écouter, observer et réaliser des croquis de plus de 70 musiciens, de leurs instruments, de la cheffe d'orchestre, et bénéficier de l'accompagnement d'une médiatrice culturelle. Le projet continue chaque mardi à l'école avec les interventions de Charlie Zanello : les dessins des élèves seront la matière première d'une narration qui, au fil des ateliers en classes, donnera lieu à la publication d'une bande dessinée et à une exposition des planches et carnets originaux en fin d'année scolaire, retraçant tout leur processus de création.

RÉSIDENCE DE THÉÂTRE

Ateliers à l'école avec le Théâtre des 4 Mains



► **Dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle et de la résidence de territoire autour de la marionnette financée par la DRAC Grand Est et la Ville de Talange, l'école Jean-Jacques Rousseau s'est immergée dans la culture du Burkina Faso pendant une semaine.**

Les élèves ont découvert en ouverture du projet le spectacle *Pinocchio le Kikirga* joué par le Théâtre des 4 Mains et le Théâtre Soleil de Ouagadougou : le célèbre conte de Collodi a été revisité, créé et joué dans la capitale Burkinabée, dans le cadre d'une collaboration entre les deux compagnies avant d'arriver en France et en Belgique pour une grande tournée.

Durant deux jours, toute l'école a ensuite accueilli l'équipe du spectacle au grand complet. Au programme pour les cinq classes : des ateliers de danse et de percussions africaines énergisantes, des contes et un éveil à la culture africaine, et la fabrication de superbes marionnettes en calebasses et tissu qui seront prochainement exposées à l'école.

RÉSIDENCE DE THÉÂTRE

Atelier marionnettes à la résidence sénior

► **La salle polyvalente de la résidence senior Paul Eluard à Talange a été inaugurée le mardi 22 mars dernier avec le Théâtre des 4 Mains, compagnie belge présente sur la ville pendant deux années consécutives pour proposer des ateliers autour de l'art de la marionnette.**

Une trentaine de participants s'est déplacée pour faire connaissance de Véro et Amanda, marionnettistes et comédiennes, et de leur adorable marionnette en fauteuil roulant, Mami Alice. Tisser du lien, ouvrir le dialogue grâce à la marionnette, échan-

ger à l'aide du théâtre d'objet, tels étaient les objectifs de l'animation qui a suscité un vif enthousiasme et permis aux habitants de se rassembler et de faire plus ample connaissance. Cet atelier a été organisé dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle et coordonné par le service culturel et le CCAS.

Il connaîtra une suite car les marionnettistes reviendront provoquer des moments de rencontres entre les différents groupes de participants aux ateliers : seniors, enfants des écoles maternelles et élémentaires, classe des chauffeurs routiers du Lycée Gus-

tave Eiffel, Ludothèque les Petites Pousses... Une déambulation sera organisée en mai 2023 dans la ville pour terminer ce projet avec éclat. Mais avant cela, de nombreux événements se profilent à Talange, à l'occasion du trait d'union intergénérationnel créé autour de la marionnette !





UKRAINE

LA MUNICIPALITÉ SUR LE FRONT DE LA SOLIDARITÉ POUR LE PEUPLE UKRAINIEN

► La mairie arbore depuis plusieurs semaines les couleurs ukrainiennes. La Ville appelle à manifester sa solidarité avec le peuple ukrainien.

Elle soutient tout ce qui peut être fait pour stopper Poutine et pour que la France et l'Europe prennent une place décisive dans les initiatives pour la paix qui seront prises.

En réaction à la situation dramatique que connaît l'Ukraine, une récolte de dons a été organisée en mairie. L'opération a été un

vrai succès solidaire au regard de la mobilisation massive et exemplaire des talangeois-es, mais aussi au regard de celle des commerçants qui ont fourni les cartons de stockage par centaines et une aide matérielle et alimentaire à hauteur de 1 000 € par le biais de l'Association des Artisans et Commerçants de Talange (AACT).



Les élu-e-s, le Centre Communal d'Action Sociale, les Services Techniques et les bénévoles ont permis d'organiser les permanences de récoltes et les convois en lien avec la Protection Civile. L'opération pourrait être reconduite en fonction de l'évolution des besoins et de la situation sur place.

NOUVEAU LABEL POUR LA VILLE

Talange labellisée « Ville Sportive » 2022-2026

► Suite à sa candidature, la Ville de Talange s'est vue décerner le label « Ville sportive » 2022-2026 par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est.

Une délégation du CROS avait au préalable été accueillie par le Maire, Patrick Abate, Driss Tlemsani, Adjoint aux Sports, plusieurs autres élu-e-s et les services, dans le but de visiter les équipements sportifs municipaux. Cette labellisation est la reconnaissance de l'engagement et du soutien de la municipalité en faveur de la pratique du sport pour tous, mais aussi la qualité et la diversité des infrastructures sportives et des animations proposées.

« La Municipalité a toujours soutenu l'activité sportive, tant pour sa dimension sociale et inclusive que pour les valeurs portées et transmises aux jeunes (et moins jeunes) au travers de la pratique des différentes disciplines. Le travail mené de longue date par la Ville, en étroite collaboration avec les associations, les bénévoles et l'Office Municipal des Sports, est à l'origine d'une dynamique sportive forte au sein de notre commune » s'est félicité le Maire, Patrick Abate.

Les panneaux « Ville Sportive » seront prochainement visibles dans la commune.



Ci-dessus : M. Daniel Willaume (au centre) représentait la Municipalité lors de la cérémonie de remise du label.

ENFANCE

Un multi-accueil communautaire tout neuf !

► **D'une capacité de 60 places, le nouveau multi-accueil (crèche) communautaire baptisé « Tout P'tits Rives » désormais implanté rue de Metz à Talange vient d'être inauguré** en présence du Président de la C.C.R.M. et de M. le Maire Patrick ABATE, de plusieurs membres du Conseil Municipal, ainsi qu'en présence de l'ensemble des partenaires et acteurs du projet.

L'équipement est géré en délégation de service public par la société

La Maison Bleue. L'inauguration a été suivie par la signature officielle de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, à l'échelle de l'intercommunalité.

L'implantation de cet Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à Talange vient renforcer l'attractivité du territoire intercommunal. L'élaboration de ce projet s'est basée sur le constat préalable d'une forte demande de la population en la matière et

d'une offre encore trop insuffisante pour y répondre.

« Tout P'tits Rives » assure l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30.

Pour en savoir plus

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Fabert Nathalie, responsable à « La Maison Bleue » au 06 13 37 40 77.





SÉCURITÉ PRÉVENTION DES RISQUES LES ÉQUIPES MUNICIPALES EN FORMATION

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

► Depuis 2021, la Ville de Talange détient une habilitation « entreprise » délivrée par l'INRS lui permettant de dispenser au personnel municipal une formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) initiale.



C'est Gabriel RICHARD, agent de Police Municipale, qui est chargé, en tant que moniteur formateur SST, d'enseigner toute une panoplie de réflexes à adopter aux autres agents. Une session de formation s'est tenue à la Maison des associations les 28 et 29 avril avec une dizaine de volontaires, 3 autres sessions suivront au cours de cette année.

Les 8 et 9 novembre 2021, une première séance avait déjà permis de former 10 agents. L'objectif de cette formation est de préparer le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail. Capitale pour les

situations d'urgence, la formation SST permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours. Elle se différencie de la formation aux gestes qui sauvent par l'enseignement d'un volet « prévention » visant à limiter les risques de maladies professionnelles ou encore les troubles musculo-squelettiques auxquels les agents peuvent être exposés.

À terme, près de 80 % des agents bénéficieront du dispositif, ce qui permettra à la collectivité d'aller bien au-delà des obligations qui sont les siennes en la matière dans son rôle d'employeur.

Formation élagage sur nacelle

► Bien que le ban communal ne comporte pas de domaine forestier, plusieurs milliers d'arbres bordent les chemins et les routes. Ils occupent également une place de choix dans les parcs de la commune.

Afin de pouvoir entretenir ce patrimoine arboricole en toute sécurité pour les riverains, comme pour le personnel communal qui intervient, plusieurs agents du service Espaces Verts se sont formés à la

pratique de l'élagage sur nacelle. La formation, qui a réuni des agents en provenance de plusieurs collectivités de la région, s'est déroulée à Talange.

Une formation en deux temps

Elle comportait un module théorique, abordé en mairie, et bien évidemment un module de mise en situation sur le terrain. La seconde partie s'est déroulée au niveau du Chemain d'Ay, à proximité des bords de Moselle.





REPAS DES SENIORS

UNE GRANDE FÊTE POUR DES RETROUVAILLES ATTENDUES

► Il était attendu avec impatience par nos anciens qui ne l'auraient manqué pour rien au monde, le repas des seniors a repris du service suite à la levée des restrictions sanitaires.

Les sourires étaient fièrement arborés sur des visages (enfin) dépourvus de masques pour le plus grand plaisir des participants. Au total, ce sont près de 500 personnes qui ont partagé un moment convivial dans l'enceinte du gymnase M. Baquet les 24 et 25 mars derniers.

Une ambiance chaleureuse

Ce traditionnel rendez-vous avait des airs d'avant Covid et les centaines de personnes présentes en ont profité pour retrouver un peu de cette ambiance chaleureuse et de ce lien social qui ont tant manqué aux uns et aux autres ces deux dernières années.

Discuter, partager un repas, danser comme au temps des guinguettes... en voilà des choses aux apparences si banales, mais qu'aucun de nous, avant la pandémie, n'aurait pu imaginer si rares et désirées.

Espérons que cette triste période puisse rester définitivement derrière nous pour que cette belle fête qui a dû être annulée en 2021, puisse retrouver son rythme habituel et entretenir la ferveur de nos anciens pour ces retrouvailles festives.

Doyennes du jeudi

- Geneviève THUMSER, 89 ans
- Annunziata ALEMANNI, 89 ans

Doyens du jeudi

- Léonid SAPOROCHEZ, 93 ans
- Pierre POPOWICZ, 89 ans

Anniversaire

- Marie JACOB, 70 ans





Doyennes du vendredi

- Juliette BARBARESCO, 99 ans
- Elide MARTINELLI, 98 ans

Doyens du vendredi

- Gérard BERNARD, 89 ans
- Jean SCHENKE, 88 ans

Anniversaire

- Grazia CIMINO, 73 ans



JEUNESSE

Pas le temps de s'ennuyer pendant les vacances !



► **Il n'y avait aucune raison de s'ennuyer pendant les vacances d'hiver et de printemps !**

Et pour cause, les ateliers et animations organisés dans le cadre de Moselle Jeunesse faisaient leur retour pour le plus grand plaisir des enfants et des ados ! Kung-fu, tennis, pétanque, théâtre, boxe, maquillage... Il y avait l'embarras du choix !

Les nombreuses activités proposées gratuitement aux jeunes talangeois ont rencontré un franc succès. Au total,

au cours des deux dernières périodes de vacances scolaires, pas moins de 175 inscriptions aux activités organisées aux quatre coins de la ville ont été dénombrées.

C'est donc mission réussie pour la municipalité qui affichait l'objectif de répondre à une demande forte d'activités en période de vacances par le développement des pratiques sportives et créatives tout en proposant un cadre ludique.

RÉSULTATS SPORTIFS

Bravo aux sportifs talangeois !



► **Nathan Zambito, du club de Thai Kung Fu de Talange (ATKF), est parvenu à battre le champion en titre de sa catégorie** au championnat de France Arts Martiaux Vietnamiens du 26.03.2022. Il est donc devenu champion de France de sa catégorie (cadet -70 kg). Bravo également à Erdogan Kudred pour sa participation à la compétition.



► **À 17 ans, Kenza arrive 2^e dans sa compétition de Grappling** en Allemagne chez les adultes 60 kg.

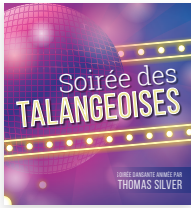
EMPLOI & ORIENTATION

L'emploi et l'orientation étaient à l'honneur

► **Le Forum de l'orientation et le Forum de l'emploi dédié aux métiers de l'industrie** faisaient leur grand retour à Talange après deux années d'absence en raison des mesures sanitaires. Et ce

fut un joli succès pour les organisateurs - la Mission Locale du Pays Messin et l'Agence Pôle Emploi de Hagondange - avec plusieurs centaines de visiteurs à l'occasion de ces deux événements.





VEN. - 13.05.2022
SOIRÉE DES TALANGEOISES
 ♡ Salle Maurice Baquet
 19h-00h. Animée par Thomas Silver. Réservé aux plus de 18 ans.
 Incriptions www.talange.com



14→29.05.2022
FÊTE FORAINE
 ♡ Place des Fêtes
 14 mai : inauguration. 18 et 25 mai : tarif réduit. 21 et 28 mai : un ticket acheté = un ticket offert.

PLUS D'INFORMATIONS

Les événements de cet agenda sont indiqués sous réserve de modification.

Renseignements et tarifs :
 sur le site internet de la Ville : www.talange.com
 sur Facebook : @Talangeofficiel



20→28.05.2022
FESTIVAL HOMMES & USINES
 ♡ Selon événement
 Festival de la diversité culturelle.
 Théâtre, concerts, festivités...
 Programme sur www.talange.com



MAISONS FLEURIES

Concours communal des Maisons Fleuries 2022

► Chaque année, le concours communal des maisons fleuries récompense les plus beaux jardins, balcons et fenêtres des maisons individuelles et immeubles collectifs. Toute personne intéressée peut retirer le formulaire d'inscription à l'accueil de la mairie, aux Services Techniques ou au Foyer des Personnes Âgées. Le formulaire est également téléchargeable en ligne sur le site internet de la commune : www.talange.com. La date limite d'inscription est fixée au 30 juin.

RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Tondeuse, barbecue... : les bonnes pratiques

► Extrait de l'article 6 de l'arrêté municipal 91-2007 relatif à la lutte contre le bruit : 6-1 : Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre, de jour comme de nuit, toutes dispositions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par leur comportement, leurs activités, les bruits émanant notamment des téléviseurs, chaînes acoustiques (...) et par les travaux qu'ils effectuent.

6-2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs (...) ne peuvent être effectués que : du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Aussi, avec l'arrivée des beaux jours et les soirées barbecue dans les jardins... Pensez à vos voisins !



VENDREDI 13 MAI 2022
Salle Maurice Baquet
De 19h à minuit


Soirée des TALANGEOISES

SOIRÉE DANSANTE ANIMÉE PAR
THOMAS SILVER

INSCRIPTIONS

- En ligne sur le site de la ville www.talange.com
- En Mairie le **mardi 26 avril** de 9h à 12h et de 17h à 18h30. Merci de vous munir d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

A PARTIR DE **18 ANS**



H&U

HOMMES ET USINES
DU 20 AU 28 MAI 2022



LE FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE



FÊTE FORAINE

DU 14 MAI AU 29 MAI 2022

Place des Fêtes



MERCREDI 18 MAI ET MERCREDI 25 MAI
TARIF RÉDUIT TOUTE LA JOURNÉE



LES MÉGOTS, JETTE-LES LÀ OÙ IL FAUT !



J'aime ma ville, je la **respecte.**

